

PMRA Approved DM  
2012-1444  
2017-09-18

## **FLUENSULFONE TECHNIQUE**

**Nématicide**

**Solide**

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET LE RECONDITIONNEMENT

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

**GARANTIE :**

Fluensulfone : ..... 96,1 %

Avertissement, contient l'allergène soya

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**



**AVERTISSEMENT POISON  
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION 32820 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : à vrac

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc.**

300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

Pour l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group  
au 1.877.250.9291 (24 heures par jour)

Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appelez INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24  
heures par jour)

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

## **MISES EN GARDE**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Le contact prolongé ou répété fréquemment avec la peau peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

Ce pesticide est toxique pour les invertébrés estuariens et marins et les algues. Ne pas appliquer le produit directement dans l'eau, ou près des eaux de surface ou des eaux intertidales sous la marque du niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de nettoyage. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans les lacs, cours d'eau, étangs, estuaires, océans ou tout autre plan d'eau.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer le produit dans un endroit sec.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour toute autre information ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.